

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h20), Mme Hélène BRACHET (arrivée à 19h09), Monique CHAPPUIS, Mme Gaëlle BLANC, M. Laurent ROHART, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absents excusés : M. ARANDEL Jean-Paul, M. Bastien FLACON, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir : M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

OBJET DELIBERATION N° 2022-10-58

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le 27 septembre 2022, M. Bastien FLACON a rencontré le Syane dans le cadre du projet de passage à la technologie LED pour l'éclairage public.

Après un bref rappel du contexte et de l'avancement du projet, il précise que 232 points d'éclairage sont concernés, précisant qu'à terme des économies d'énergie seront réalisées tant sur la consommation que pour l'abonnement au réseau électrique.

Le coût de ce projet est à hauteur de 270 894 € dont 166 871 € seront à la charge de la commune, en regard des subventions possibles.

La proposition est faite de réaliser ce projet sur une période de 3 ans avec des tranches de paiement successives de 60 000 €, 52 000 € et 56 000 €.

Indépendamment de la nécessité d'élaborer un planning de réalisation des travaux selon des critères à définir (lieux plus ou moins peuplés, arrêt de bus, etc...), il est nécessaire de prendre une décision concernant la validation du Plan Pluriannuel d'Investissements obtenu afin d'en figer le coût.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la validation du Plan Pluriannuel d'Investissement et la poursuite du projet selon les modalités présentées.



Le Maire

Le secrétaire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
14 octobre 2022
GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte